

## Chœurs en Bray – Culture et Patrimoine - ACPSL

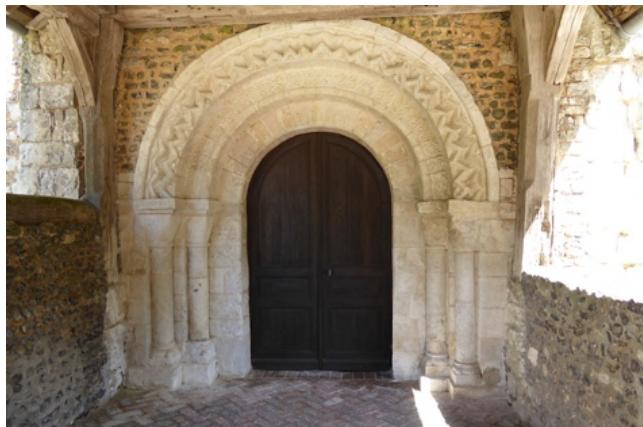
Le Pays de Bray en Haute-Normandie offre des paysages variés (plaines, vallons, forêts, pâturages) et un habitat typique (maisons en briques, colombages et torchis), qui en font un lieu de vie et de villégiature très prisé. Le Pays de Bray a cette chance d'être encore assez rural et relativement préservé d'une urbanisation effrénée.

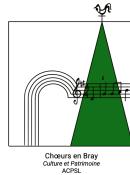
La raison d'être de l'association Chœurs en Bray – Culture et Patrimoine – ACPSL - est de :

- Amener la culture sous toutes ses formes en milieu rural
- Participer à l'attractivité touristique du territoire Brayon en mettant en valeur son patrimoine et notamment les patrimoines religieux et naturel
- Développer le lien social par l'organisation de manifestations, qui sont également des opérations de collecte de fonds pour la restauration d'éléments du patrimoine religieux public

Notre première opération a concerné la restauration en 2016 du portail (11<sup>e</sup> s.) de l'église de Saint-Lucien (photo de gauche). Une seconde opération lancée en 2022 et terminée en 2024 a concerné la restauration du bel orgue (Cavaillé-Coll) de l'église saint-Eloi de Forges-les-Eaux (photo de droite). Pour ces deux restaurations, les messes d'inauguration et de bénédiction ont été présidées par notre archevêque Mgr Dominique Lebrun.

Nous invitons tous les amoureux du patrimoine, des vieilles pierres et de la ruralité à nous rejoindre et/ou à nous aider financièrement dans cette démarche. La cotisation annuelle est fixée à 10 € et nous acceptons avec reconnaissance tous les dons (déductibles fiscalement, voir page suivante).





**Document à nous remettre directement ou à nous renvoyer par voie postale ou par email**

## **Bulletin d'adhésion 2026**

M. Mme Mlle<sup>1</sup> : Nom

Prénom

Adresse :

E-mail :

Cotisation acquittée : 10 € x \_\_\_\_\_ (nombre de personnes) = \_\_\_\_\_ €

**Chèque à libeller à l'ordre de ACPSL ou**

**Par Virement : IBAN : FR76 1830 6000 5511 9126 0510 165 Code BIC : AGRIFRPP883** (en précisant bien dans le motif du virement, les prénom et nom de chaque adhérent)

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'Association pour la Culture et le Patrimoine de Saint-Lucien (ACPSL).

---

---

## **Bulletin de don\* 2026**

M. Mme Mlle<sup>1</sup> : Nom

Prénom

Adresse :

E-mail :

Montant du don : \_\_\_\_\_ € (Par chèque à l'ordre de ACPSL ou par virement, références bancaires ci-dessus)

\* : L'ACPSL est une œuvre ou un organisme d'intérêt général, dont les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Un reçu fiscal sera délivré pour tout don reçu par l'ACPSL (merci de nous indiquer l'adresse postale ou l'adresse email).

*ACPSL (Association Loi 1901)*

*590, route de Nolléval 76780 SAINT-LUCIEN Email : [saint.lucien.acpsl@gmail.com](mailto:saint.lucien.acpsl@gmail.com)*

*[www.acpsl.com](http://www.acpsl.com)*